

## **RÈGLEMENT DE LA MANIFESTATION SPORTIVE "24H DU LAC"**

Par l'association ARSLA (Association pour la Recherche sur la Sclérose Latérale Amyotrophique)

### **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Votre dossard a été obtenu après votre inscription et la validation des 200€ sur votre cagnotte, pour une des formules suivantes :

Formule individuelle 24h : le participant relève le défi "24h du lac" seul et s'engage à rouler pendant 24h ;

Formule relais 24h : les équipes seront composées de 2 à 5 cyclistes se relayant pendant 24h.

Tous doivent respecter le parcours sans nombre de tours imposés ni chronométrage.

Les challengers sont des personnes majeures et les sièges bébés, carrioles ou tout autres éléments attachés au vélo portant le dossard seront interdits.

Les participants s'engagent à être en bonne condition physique afin de réaliser la manifestation sans se mettre en danger. Il est vivement conseillé de consulter un médecin avant la manifestation.

Les vélos électriques sont autorisés.

Le départ : L'esplanade des Marquisats - Quai de la Tournette à Annecy

L'arrivée : L'esplanade des Marquisats - Quai de la Tournette à Annecy

### **SÉCURITÉ**

Le casque est obligatoire pour tous les participants.

Les vélos des challengers doivent être équipés de lumières, il est également obligatoire de porter un gilet de sécurité pour la nuit conformément au code de la route.

Les concurrents doivent strictement respecter le code de la route (les panneaux ainsi que les feux de circulation sur la piste et la chaussée).

Chacun est responsable de son matériel et l'organisation décline toute responsabilité :

- en cas de vol ou de détérioration le jour de la manifestation.
- en cas d'accident ou de défaillance physique.

L'organisation se réserve le droit d'annuler le départ d'un challenger si son vélo ne respecte pas les conditions de sécurité en vigueur.

### **POINT DE CONTRÔLE ET RAVITAILLEMENT**

L'organisation tiendra :

- un premier ravitaillement qui sera un point de contrôle sur la commune d'Annecy, quai de la Tournette, à l'esplanade des Marquisats, du 13.06.26 à 10h jusqu'au 14.06.26 à 10h (sans interruption pendant la nuit).
- un deuxième ravitaillement sur la commune de Doussard le 13.06.26 de 11h à 20h

Les deux ravitaillements seront tenus par les organisateurs ou bénévoles et seront à mi-parcours l'un de l'autre. Ils proposeront de l'eau, de la nourriture et des boissons sucrées.

Les repas du samedi midi et du samedi soir seront à prévoir par les participants, l'organisation mettra de l'eau et du jus de fruit à disposition.

Vous trouverez aux alentours des commerces de proximité. Il faudra bien anticiper pour les repas du samedi soir, certains commerces ferment leurs portes à partir de 19h. Un food truck sera à disposition sur le ravitaillement de base (aux frais des participants).

Les organisateurs ou des bénévoles compteront les tours des cyclistes à chaque passage au point de contrôle à l'esplanade des Marquisats.

Il est impératif que chaque cycliste ayant réalisé un tour se signale au point de contrôle, dans le cas contraire, nous ne pourrions garantir l'exactitude des tours réalisés par l'équipe.

## CHASUBLE

Des chasubles sont prêtés pour votre participation contre une caution.

Nous nous réservons le droit d'encaisser votre caution en cas de non retour du chasuble dès la fin du week-end.

Pour votre information, votre chasuble peut-être acheté à la fin de l'évènement.

## DROIT À L'IMAGE

La participation aux 24h du lac implique obligatoirement que les participants donnent leur accord aux organisateurs, médias et réseaux sociaux, d'utiliser leur image pouvant figurer sur les photos ou vidéos prises lors des 24h du lac.

L'utilisation de ces images ne pourra en aucun cas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation des participants.

En cas de rétractation, merci de transmettre un courriel à [inscriptions24hdulac@gmail.com](mailto:inscriptions24hdulac@gmail.com) en indiquant votre numéro de dossard.

## CHARTRE DE BONNE CONDUITE

1. J'applique le code de la route en toutes circonstances.
2. J'utilise un vélo en bon état mécanique (freins, pneus gonflés).
3. J'adapte mon comportement aux conditions de circulation.
4. Je maintiens un espace de sécurité avec le cycliste qui me précède.
5. Je vois et je prends toutes les dispositions pour être vu(e).
6. Je roule sans mettre en cause ma propre sécurité, ni celle des autres usagers de la route.
7. Je connais la procédure d'appel des secours en cas d'accident (tél 18 ou 112).
8. Je respecte la nature et son environnement ainsi que les autres usagers de la route.

## AUTRES POINTS

La manifestation "24h du lac" n'est ni une course ni une compétition et ne sera pas chronométrée.

Le règlement sera tacitement accepté dès l'inscription à l'évènement.

- Je certifie **donc** sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement et m'engage à respecter ses conditions.
- Je certifie **donc** sur l'honneur être en bonne condition physique afin de participer aux "24h du lac".
- Je m'engage **donc** à être assuré(e) personnellement lors de la manifestation "24h du lac".